

Conseil communautaire du 31 janvier 2023

Mardi 31 janvier 2023, le premier Conseil de l'année rassemble les élus communautaires pour étudier et débattre des grandes actions et orientations proposées à l'ordre du jour. L'agglomération se dote de son premier pacte de gouvernance pour marquer une nouvelle étape de la construction intercommunale selon les engagements de l'axe 5 « coopérer » de son projet de territoire. Dans un contexte très tendu d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie, c'est le débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'impose comme élément central et stratégique des délibérations. Cependant, malgré la crise, l'action publique se poursuit pour accompagner les initiatives en faveur du territoire : le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) pour soutenir les communes, le chantier d'insertion littoral en faveur de l'emploi, les aides à l'acquisition de vélos électriques, pliants ou cargos, le développement et la commercialisation de zones d'activité économique. Par ailleurs, Lorient Agglomération renforce son action en faveur de la mobilité, avec la définition d'un schéma directeur des aires de covoiturage et de parking relais. Au chapitre de l'habitat, et en attendant un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), un véritable effort est réalisé pour la construction de logements locatifs sociaux. Enfin, le territoire choisit d'étendre son action via des partenariats renforcés : approbation du contrat territorial du Scorff 2023-2028, création d'un pacte de gouvernance avec les communes.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Pacte de gouvernance : les principes fondateurs de la coopération intercommunale *(point 8)*

Véritable outil au service du dialogue et de la coordination, le pacte de gouvernance est soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Construit dans la continuité du Projet de territoire, il permet de mieux associer les élus communaux aux décisions intercommunales et de renforcer le travail entre les communes et l'intercommunalité.

La loi Engagement et proximité de 2019 permet aux communes et aux EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance afin notamment d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Après la définition du projet de territoire, les élus ont voulu aller plus loin et s'engager dans la rédaction de ce pacte de gouvernance, intégré dans l'axe 5 « Coopérer ».

Issu du travail du comité de pilotage, composé des 25 maires de l'agglomération et des présidents des groupes d'élus communautaires, ce pacte de gouvernance concrétise l'ambition affichée par l'Exécutif, dès le début du mandat, de mettre l'agglomération au service des communes. Il doit assurer la co-construction des politiques publiques et le co-pilotage de leur mise en œuvre, mais aussi garantir une juste articulation entre l'agglomération et les communes pour réussir un développement du territoire équilibré, solidaire et de proximité, répondant aux enjeux du projet de territoire. Le pacte de gouvernance renforce l'association des communes et des élus et permet de co-construire l'organisation du territoire avec la participation de la société civile.



Le texte, validé par l'ensemble des Conseils municipaux, s'articule selon 2 enjeux et 4 orientations : S'entendre sur le mode de fonctionnement qui lie Lorient Agglomération aux 25 communes :

- Affirmer des valeurs et principes
- Associer la société civile et les habitants

Formaliser et acter une nouvelle manière de travailler ensemble :

- Contribuer à l'amélioration des échanges
- Définir de nouvelles conditions d'exercice des compétences

Agir dès maintenant

Le pacte de gouvernance vient modifier ou améliorer le fonctionnement de l'institution en faveur d'une gouvernance partagée. Il permet par exemple aux maires de désigner des élus référents pour participer aux comités de suivi ou de pilotage (plan de mobilité, etc.) ou à certains groupes de travail. L'organisation d'une conférence annuelle présentant les grands projets de Lorient Agglomération sera proposée aux élus des communes, avec une synthèse du rapport d'activité de l'action communautaire. Les maires et les conseillers communautaires seront des relais essentiels au sein des communes : création de groupes de travail et de formations ciblées, organisation de visite de sites et de chantiers, mise en place de points d'information dans les Conseils municipaux, sollicitation du Conseil municipal sur les projets qui les concernent directement, participation du Maire au Bureau sur un sujet qui concerne sa commune...

Concrètement, les enjeux et orientations du pacte de gouvernance vont se traduire par des actions à courtes échéances : proposer un primo-accueil sur les compétences de l'Agglo dans les communes, créer des comités d'usagers sur des sujets de proximité (mobilité, habitat...), créer un document synthétique des compétences de proximité de Lorient Agglomération, prolonger la concertation, proposer un nouveau cadre de coopération avec le Conseil de développement par le biais d'une convention...

Par ailleurs, le pacte de gouvernance ouvre la possibilité de définir de nouvelles conditions d'exercice des compétences : mutualisation d'équipements et de services en lien notamment avec le sport ou la culture.

Débat d'orientation budgétaire 2023 *(point 10)*

Le débat d'orientations budgétaires constitue le premier temps du cycle budgétaire 2023. Ce nouveau cycle sera fortement marqué par la succession de crises traversées l'hiver 2020. De nombreux imprévus rendent difficiles l'élaboration de prévisions sur l'intégralité de l'exercice 2023 tant au niveau des recettes que des dépenses. D'ores et déjà, il n'est pas exclu que des modifications budgétaires seront apportées en cours d'exercice pour permettre d'affiner le budget et ses ratios financiers en fonction de la conjoncture qui évolue chaque semaine. Pour autant, le choix stratégique de l'Exécutif est d'accélérer la mise en œuvre du projet de territoire en inscrivant un très haut niveau de dépenses d'Investissement pour 2023, des dépenses qui génèrent des économies en fonctionnement. C'est l'application d'une stratégie budgétaire «contrat-cyclique » adaptée au contexte de crise.

Le contexte économique et financier

Le vote du budget 2023 intervient plus tardivement que les années précédentes du fait des incertitudes liées au contexte économique et au projet de loi de finances qui impactent Lorient Agglomération. Comme toutes les collectivités, l'intercommunalité fait face à une très forte augmentation du coût de l'électricité et des énergies fossiles et du coût des contrats et achats courant.

Au final, les dépenses réelles de fonctionnement prévues augmentent de 9%, une hausse due en partie aux effets inflationnistes du coût des fluides, à la hausse mécanique de la masse salariale (relèvement du point d'indice) et à la subvention d'équilibre attribuée au budget annexe des transports afin d'assurer la transition écologique de la flotte de bus.

Dans ce contexte, le territoire peut se réjouir d'une situation économique dynamique avec une forte croissance de l'emploi salarié (+ 5,3 % en un an) et un nombre de création d'entreprises en forte hausse sur le département (source : Audélor - Barographe n° 35). Cette richesse croissante du territoire impacte les recettes de Lorient Agglomération basée fiscalement sur les impôts économiques (fraction de TVA pour compenser la suppression de taxe d'habitation, CVAE et versement mobilité).

Des recettes fiscales à la hausse

Les recettes fiscales de Lorient Agglomération bénéficient de la bonne santé économique du territoire et sont augmentées de 5% par rapport à 2022 (93,8 millions d'euros contre 97,5 millions d'euros). Cette augmentation est notamment due à au produit de la CVAE et de la fraction TVA perçue au titre de la taxe d'habitation. Cette dynamique des recettes se retrouve dans le versement mobilité, une taxe payée par les entreprises de plus de 9 salariés, qui alimente le budget annexe des transports.

A l'inverse, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale contribution de l'Etat au budget principal de Lorient Agglomération, poursuit sa dégradation du fait d'une inflation estimée à 5,4%.

Des dépenses de fonctionnement contraintes

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2023 s'élèveraient aux alentours de 126.495 M€, contre 116,4 M€ au BP 2022.

Cette hausse est issue des effets inflationnistes du coût des fluides (+1,1 M€), des différents contrats et coûts de maintenance, entretien (+641K€) et les assurances (+223 000 €), de la hausse du point d'indice des fonctionnaires sur une année pleine (+ 350 000 € par rapport à 2022), mais également de la subvention d'équilibre versée au budget transport afin d'assurer la transition écologique de la flotte de bus qui pourrait augmenter de 4 millions € par rapport à 2022 pour financer la révolution des mobilités.

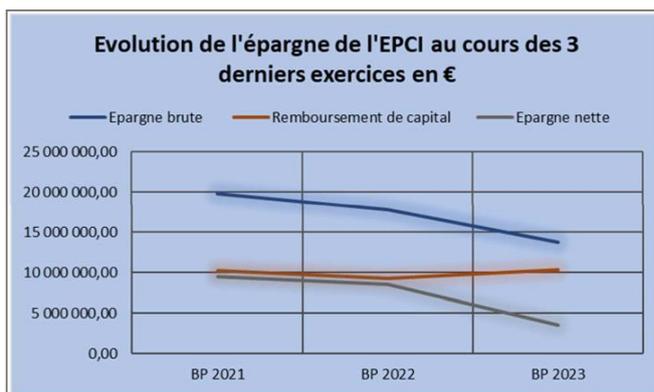
Une dette maîtrisée et peu risquée

Dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, le recours à l'emprunt sur 2023 est envisagé à hauteur de 38 M€ et malgré le maintien d'un niveau d'investissement élevé, le ratio de désendettement de Lorient Agglomération continue à s'améliorer. En comparaison ce délai était inférieur à la moyenne nationale de l'ensemble des groupements à fiscalité propre.

La structuration de la dette quant à la durée des emprunts et à la part taux fixes/taux variables, garantit un encours positionné en A1 pour 97,95 % de cette dette (classification selon la charte dite Gissler). Par conséquent, si les taux d'intérêt devaient être à la hausse, les conséquences sur le montant total des frais financiers de Lorient Agglomération seraient donc limitées.

Un haut niveau d'investissement

La contrainte occasionnée par la crise de l'énergie et la poussée inflationniste a un effet direct sur l'autofinancement de Lorient Agglomération. Celui-ci chute de moitié et passe en dessous des 5 millions d'euros (épargne nette sur le graphique ci-dessous).



Dans ce contexte, Lorient Agglomération maintient cependant un niveau d'investissement élevée, à hauteur d'environ 50 millions d'euros.

Les principales dépenses d'équipements (tous budgets confondus)

La réhabilitation du parc locatif social pour 3,5M€

L'aide au secteur locatif pour 2.3M€

Les FIC pour 1,6 M€

Des travaux sur les réseaux et ouvrages eaux pluviales pour 2,5 M€

Des travaux sur la cité de la voile Eric Tabarly pour 2,5 M€

Des travaux sur l'unité de traitement des bio-déchets 2,1 M€

Renouvellement de réseaux eau potable : 5 M€

Refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur : 1,446 M€

Renouvellement, rénovation et extension des réseaux d'assainissements : 1,490 M€

Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) : préserver l'attractivité des centres-bourgs *(points 11 et 12)*

La salle polyvalente à Bubry, la boulangerie à Calan : deux équipements indispensables à l'animation et à la vie locale. Pour aider à les rénover et à les pérenniser, le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) permet de financer une partie de ces chantiers structurants des communes du territoire.

Bubry : prolongement pour les travaux de la salle polyvalente

Cœur vivant de l'animation de Bubry depuis sa construction en 1985, la salle polyvalente était trop gourmande en énergie et souffrait d'infiltrations. Le 23 mars 2021, le Conseil communautaire a donc voté l'attribution de 100 000 € au titre du Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) pour la réhabilitation de la salle : isolation, système de chauffage, éclairage, huisseries, cloisons amovibles, mise aux normes de la cuisine... Les travaux sont importants et s'élèvent à plus de 570 000 €. Alors que l'opération ne pourra pas être soldée avant la date d'échéance de la convention (2 mai 2023), la commune de Bubry a sollicité la prorogation d'un an de cette convention jusqu'au 3 mai 2024.

Calan : acquisition de la boulangerie du bourg

L'unique boulangerie de la commune de Calan ne trouvait pas de repreneur, et à 10 jours de la fermeture du commerce, les propriétaires ont sollicité la commune pour racheter leur bien ainsi que le fonds de commerce et le matériel de boulangerie. La commune a donc pris la décision d'acquiescer rapidement le local, sans demande préalable de subvention dans les conditions prévues. Or, la Ville s'attache depuis 9 ans à créer ou racheter les pas de portes pour assurer un commerce et des services de proximité à la population : salon de coiffure, ostéopathe, supérette, cabinet infirmier ont ainsi disposé de ces locaux municipaux. L'action de la municipalité montre donc sa pertinence et le rachat de la boulangerie, qui s'accompagne de travaux de rénovation et d'isolation, a permis de redonner de l'attractivité au commerce qui devrait rouvrir en février. Il est donc proposé d'accorder une aide de 100 000 € HT au titre du FIC, sur un coût global de 313 675€.

trouvait pas de repreneur, et à 10 jours de la



Depuis 2018, le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) offre un soutien financier aux communes qui en font la demande et pour des projets structurants : création d'une web tv à Larmor, agrandissement de la cantine scolaire à Caudan, services en ligne à Cléguer, mise en lumière du patrimoine à Port-Louis... Les projets montrent la diversité des initiatives et l'utilité de ce fonds pour leur réalisation. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

En complément, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Rayonner : Lorient Agglomération mise sur les parcs d'activité et la culture (point 13)

En se réorganisant à effectif stable, Lorient Agglomération monte en compétences pour s'adapter aux évolutions du territoire et à ses besoins notamment pour accompagner le développement économique ou encore étudier le paysage culturel et sportif.

En lien avec le projet de territoire de Lorient Agglomération, et principalement l'axe 2 « Rayonner », Lorient Agglomération se réorganise : l'ancien pôle Développement et attractivité devient le pôle Rayonnement et attractivité, avec notamment la création d'une mission dédiée au développement des parcs d'activité économique (PAE). Face à la pénurie de foncier et dans le cadre d'une démarche de sobriété foncière, l'objectif est d'optimiser les parcs existants et d'en créer de nouveaux, par exemple via la reconversion de friches. 9 postes sont ainsi réaffectés à cette mission d'aménagement, d'entretien et de commercialisation des parcs d'activités économiques.



Un chargé de mission culture et sport

Toujours dans le périmètre du pôle Rayonnement et attractivité, et sous l'autorité de la direction Tourisme, culture et sport, Lorient Agglomération optimise son organisation afin de créer un poste de chargé de mission culture et sport. Ce nouveau poste marque la volonté des élus de réfléchir à la définition d'un intérêt communautaire en matière culturelle et sportive. Le chargé de mission sera également chargé de participer à la préparation d'un schéma de développement du nautisme, de définir les orientations stratégiques en faveur de la culture et du sport, suivre les projets culturels et sportifs organisés ou soutenus par Lorient Agglomération, d'assurer la gestion des équipements

événementiels, culturels et sportifs d'intérêt communautaire (Hydrophone, patinoire, golfs, centres nautiques).

Chantier d'insertion nature et patrimoine du littoral : poursuivre les actions (point 14)

Un chantier d'insertion au cœur des espaces naturels pour faciliter le retour à l'emploi et à la formation : le Chantier Nature et Patrimoine du Littoral sera reconduit pour 2023.

Le chantier Nature et Patrimoine du Littoral assure la gestion des espaces naturels littoraux sur les communes de Plœmeur et Guidel. Ce chantier est porté par Lorient Agglomération dans le cadre de sa compétence insertion. Il fait travailler des demandeurs d'emploi longue durée dont la situation sociale rend difficile le retour à l'emploi, et leur permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique et renforcé (en collaboration avec Agora Service). L'équipe du chantier du Littoral compte 8 salariés recrutés sur des contrats à durée déterminée de 6 mois renouvelables et sur une durée hebdomadaire de 26 heures. Ils réalisent des travaux d'aménagement, de protection et de maintenance des équipements tout en tenant compte de la spécificité et de la fragilité des milieux naturels. Le chantier d'insertion est un outil de remobilisation qui permet aux demandeurs d'emplois de se remettre en situation de travail et de préparer leur retour à l'emploi durable ou vers une formation qualifiante. Lorient Agglomération souhaite poursuivre le chantier d'insertion sur 2023 et mener une réflexion pour optimiser le dispositif.

Chiffres clés :

- 8 salariés
- CDD de 6 mois renouvelables
- 26 h par semaine
- Budget prévisionnel 280 000 €
- Financements : *Fonds social européen*, Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et Conseil départemental du Morbihan

II. Aménagement, mobilités et habitat

Aides à l'achat de vélos à assistance électrique : un succès confirmé (point 15)

Plus de 235 000 € ont été versés à plus de 2 330 bénéficiaires depuis la mise en place en avril 2021 de l'aide à l'achat de vélos par Lorient Agglomération. Face à l'intérêt constant du public et pour inciter aux déplacements doux, l'aide est prolongée pour 2023.

3 000 dossiers reçus, 235 000 € versés, plus de 2 330 bénéficiaires (931 en 2021 - 1 400 en 2022) : l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos pliants et de vélos cargos continue de séduire les habitants, aussi bien en ville qu'en zone rurale puisque au moins un habitant par commune a déposé une demande et bénéficié de l'aide.

L'aide de Lorient Agglomération, proposée depuis avril 2021, est réservée aux habitants du territoire et est cumulable avec les autres aides : aides communales et aides d'Etat. Elle exclut les VTT et vélos de course car l'objectif de l'opération est surtout d'encourager le vélo comme mode de déplacement du quotidien (axe 3.1 du Projet de territoire : « repenser les mobilités du quotidien »).



Lorient Agglomération souhaite donc renouveler le dispositif à compter du 1^{er} février et jusqu'au 31 décembre 2023. Les modalités et conditions restent les mêmes :

- Vélos à assistance électrique : 20%, plafond à 200€
- Vélos cargo, vélo adapté avec ou sans assistance électrique : 20%, plafond à 250 €
- Vélos pliants (sans assistance électrique) : 20%, plafond à 100 €

En 2023, Lorient Agglomération approuvera un ambitieux schéma directeur vélo pour définir les tracés des aménagements cyclables et les services associés sur le territoire ainsi que l'accompagnement financier à retenir. Le contexte énergétique et la saturation du trafic routier sur notre territoire doivent nous amener à proposer une politique vélo ambitieuse pour favoriser la pratique du vélo dans les déplacements domicile-travail.

Déploiement des parking relais et des aires de covoiturage *(point 16)*

Un schéma directeur des parking relais et des aires de covoiturage avec les communes : c'est le projet porté par Lorient Agglomération pour développer un maillage cohérent du territoire et limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

Lorient Agglomération favorise l'intermodalité, le co-voiturage et les transports collectifs. C'est dans ce contexte qu'un schéma directeur des parkings relais a été initié dès juin 2021 avec la création du parking relais en gare de Gestel, tandis qu'un état des lieux des aires de covoiturage a également été mené.

Etat des lieux :

- 38 aires de covoiturage existantes dont 23 formelles et 15 spontanées
- 75% sont situées à proximité d'un arrêt de transport collectif
- 4 parkings relais : 1 grand à Pen Mané (Locmiquélic) près de l'embarcadère et deux de moins de 12 places

Le comité de suivi s'est prononcé suite à ces diagnostics pour établir des orientations et un programme d'actions.

Maillage et coopération territoriale

En proposant des aires de covoiturage et des parkings relais sur des sites stratégiques, l'objectif est de faciliter l'accès aux transports en commun et au covoiturage en tous lieux du territoire, y compris dans les zones rurales. Les bénéfices sont multiples : décongestionner les grands axes (RN 165) et les centres urbains, réduire l'usage de la voiture individuelle, promouvoir les modes de transports alternatifs (bus, trains, co-voiturage), permettre aux habitants de maîtriser leurs coûts de transport.

Le schéma directeur prévoit aussi les interventions respectives des collectivités concernées en fonction des typologies des équipements : financement et maîtrise d'ouvrage à la main des communes et/ou de Lorient Agglomération.

Lorient Agglomération reste l'autorité organisatrice de mobilité et prend en charge : la signalétique et la communication, les aménagements de voiries des aires et parking relais structurantes (capacité supérieure à 35 places, proche des grands axes), le soutien financier aux communes pour le développement des aires de covoiturage (20 à 40% du coût des travaux).

Objectifs :

- Atteindre 43 aires de covoiturage par la création de nouvelles et en officialisant des aires existantes
- Organiser les aires et parking relais selon le trafic routier, la taille, la nature de l'offre de transport collectif à proximité
- Pour les aires de covoiturage : uniformiser la signalétique et la sécurité (points lumineux), déployer des bornes électriques et des abris vélos



- Pour les parkings relais : créer et renforcer 7 aires dont 3 près des haltes TER (Gestel, Hennebont, Brandérion), 2 près des embarcadères (Locmiquélic et Port-Louis), et 1 près de la sortie Kerpont Lanester sur la RN165
- Le budget global est de 1,2 M€ pour 4 ans.

Le schéma directeur des aires de covoiturage et des parking relais s'inscrit dans la stratégie mobilité de Lorient Agglomération (Projet de Territoire, Plan de mobilité), avec d'autres actions comme la plateforme de covoiturage Karos, l'information sur le transport collectif, la tarification intermodale, le stationnement incitatif en centre-ville, les plans de mobilité entreprise...

PLH : proposer davantage de logements pour tous *(points 17 et 18)*

Alors que le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) est encore en cours d'élaboration, le précédent pourrait être prolongé sur 2023. Néanmoins, la préprogrammation permet déjà de prévoir 768 logements sociaux neufs en 2023, dont 211 au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Par ailleurs, le prix plafond de Vente en l'état futur d'achèvement (Véfa) entre bailleurs et promoteurs est revu pour intégrer la hausse des coûts de construction.

Voté en 2017, le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 s'organise selon 21 actions pour un budget de 37.7 M€ sur 6 ans. Il propose 3 grandes orientations :

- Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien
- Promouvoir un habitat durable et solidaire
- Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat



Bilan de la programmation locative sociale 2022

18 programmes de production neuve, dont 5 programmes de reconstruction ANRU, ont permis la réalisation de 147 logements hors ANRU et 104 logements ANRU. Parmi ces programmes, on peut noter les 13 logements construits à Brandérion (programme La Chapelle), les 11 logements créés à Groix (Kermunition 3), la résidence inclusive et ses 12 logements à Quistinic (Korrigans 3) ou encore le Foyer de Vie de 30 logements réalisé par la Mutualité 29-56 à Lanester. Au titre de la reconstitution ANRU, la résidence senior sociale de Bois du Château à Lorient propose 30 logements, et à Lanester, Bretagne Sud Habitat réalise la construction de 26 logements (Avenue Croizat).

Plus de 700 logements sociaux pour 2023

Le PLH 2017-2022, qui pourrait être prolongé en 2023 pendant l'élaboration du prochain PLH, prévoit une programmation annuelle de 280 à 300 logements locatifs sociaux par an. Cette année, la programmation est supérieure pour répondre à la forte demande en locatif social. Au total, 768 logements sociaux en locatif et en accession sont programmés.

La préprogrammation des logements sociaux pour 2023 prévoit :

- 307 logements familiaux et 35 logements en habitat spécifique, financés en PLUS* ou PLAI*
- 129 logements placés en liste complémentaire
- 211 logements financés en PLIS ou PLAI au titre du NPNRU**
- 15 logements financés en PLS*
- 24 logements financés en PSLA*

Par ailleurs, 47 logements sont programmés en bail réel solidaire (BRS).

Parmi les programmes le plus importants, on peut noter :

- 15 logements à Caudan dans une résidence pour personnes âgées par Le Logis Breton
- 40 logements à Guidel en cœur de ville par Morbihan Habitat
- 30 logements familiaux et 10 en liste complémentaire à Languidic par Morbihan Habitat
- 46 logements familiaux à Lorient par Espacil (extension La Nina)
- 24 logements étudiants et jeunes travailleurs à Lorient par Espacil

- 211 logements à Lorient Bois-du-Château, Chaigneau, Cosma Dumanoir, Manio et Kerbénéec par Morbihan Habitat (ANRU)
- 30 logements à Ploemeur au Bois Pin en renouvellement urbain par Morbihan Habitat
- 36 logements à Port-Louis en VEFA par Morbihan Habitat

Révision du prix plafond de vente en VEFA

Face à l'augmentation constante des coûts de construction liée à l'inflation et au prix des matières premières en 2022, il est proposé de revaloriser les prix de vente entre promoteurs et organismes HLM pour la construction de logements locatifs sociaux, sans mettre à mal l'équilibre des opérations. Il est à noter que ces prix avaient déjà été revalorisés en juin 2022. Ainsi, le prix de vente plafond d'un logement est de 1850 € HT /m² sur les opérations de RE 2020. Des précisions sont données pour les équipements cellier, cave, parking en sous-sol... Les opérations complexes, en renouvellement urbain ou avec des objectifs renforcés en qualité architecturale ou environnementale, pourront voir ce plafond relevé après accord du comité de suivi du PLH et du bailleur.

**PLUS : prêt locatif à usage social / PLAI : prêt locatif aidé d'intégration / PLS : prêt locatif social / PSLA : prêt social location accession*

***NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, il concerne 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en France*

Les objectifs du PLH 2017-2022 en chiffres :

- 1 100 logements par an dont 300 logements sociaux et 180 logements en accession abordable
- 37,7 millions d'euros de budget soit 6,3 millions d'euros par an
- 347 millions d'euros de travaux en 6 ans pour les entreprises du bâtiment
- 2,9 millions par an pour la production de logements neufs
- 2,5 millions par an pour la réhabilitation du parc social et privé
- 2 800 logements à réhabiliter par an avec un niveau de performance de - 38% de consommation d'énergie

III. TRANSITION ECOLOGIQUE

Energie et climat : le territoire labellisé et engagé à travers un contrat d'objectif territorial *(point 19)*

Dans une démarche d'amélioration continue et en cohérence avec l'axe 3 de son projet de territoire « Transformer », Lorient Agglomération renouvelle sa demande de labellisation Cit'ergie pour 4 ans et s'engage auprès de l'Ademe* en signant un contrat d'objectifs territorial (COT).

Lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de CO₂, préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau, économies d'énergies et production d'énergies renouvelables, transports moins polluants, tri et valorisation des déchets, développement de l'économie circulaire et d'une alimentation locale et de saison : les actions de Lorient Agglomération en faveur du climat, de la qualité de l'air et des économies d'énergies sont multiples et transversales. Déjà deux fois labellisé « territoire engagé climat air énergie », ex-Cit'ergie, en 2015 et 2020, Lorient Agglomération poursuit sa démarche d'amélioration continue pour une stratégie globale mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.



3^{ème} labellisation en vue et coopération

En 2015, le territoire de Lorient Agglomération avait obtenu un score de 58%, en 2020, ce score était monté à 69,7%, montrant la progression des actions de l'institution. Désormais inscrite dans le projet de territoire, cette stratégie de prise en compte du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie dans les politiques publiques amène à solliciter une troisième fois ce label, attribué pour 4 ans. 5 communes du territoire sont également inscrites dans le processus de labellisation : Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Plœmeur pour un renouvellement, Quéven pour une première labellisation. Cette action partagée doit permettre de mutualiser les démarches et les moyens, dans une synergie exemplaire à l'échelle nationale.

Contractualisation avec l'Ademe

Par ailleurs, Lorient Agglomération s'engage auprès de l'Ademe* avec la signature d'un nouveau Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur 4 ans qui s'articule autour de deux thèmes : Économie circulaire et Climat air énergie. Il est organisé en deux phases : une première phase de 18 mois pour renforcer le diagnostic territorial et élaborer un plan d'actions ; une deuxième phase jusqu'en fin de quatrième année pour la mise en œuvre du programme d'actions et son évaluation. Il est doté d'une aide de l'Ademe de 75 000 € pour la phase 1, et de 275 000 € pour la phase 2 (conditionnés à l'atteinte des objectifs). L'Ademe finance également un conseiller pour le thème Climat air énergie.

Le saviez-vous ?

Les équipements industriels de production d'eau, d'assainissement, de traitement des déchets, représentant 80% de la facture énergétique de son patrimoine, Lorient Agglomération a concentré ses efforts sur ces sites. Ceci a permis une réduction de 20% des consommations d'énergie en 3 ans et la construction de 14 nouvelles centrales photovoltaïques (460 MWh au total).

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

Scorff : 4 établissements publics pour organiser ensemble la gestion de l'eau

(point 20)

Amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, actions contre les pollutions : le Contrat Territorial de Bassin Versant du Scorff permet une politique globale à l'échelle du bassin versant du Scorff.

Préserver la qualité de l'eau et assurer la gestion de la ressource en eau sont des enjeux prioritaires pour les collectivités. On l'a vu avec les épisodes de sécheresses estivaux et les inondations en hiver, l'artificialisation des sols, le poids du tourisme et des activités humaines, le dérèglement climatique contribuent à fragiliser la disponibilité de l'eau toute l'année. Pour mieux anticiper les évolutions et afin d'assurer une cohérence de gestion à l'échelle du bassin hydrographique, le Contrat Territorial de Bassin Versant du Scorff lie l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et 4 intercommunalités que sont Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.



Ces 4 établissements publics composent le territoire d'action du SAGE Scorff (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et ont choisi d'exercer la compétence GEMAPI*.

Une gestion concertée

Ce contrat territorial du Scorff 2023-2028 met en œuvre une politique globale et concertée, en lien avec tous les acteurs du territoire. Il regroupe les actions de lutte contre les pollutions diffuses et la gestion des milieux aquatiques qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par le SAGE Scorff et par la Directive Cadre sur l'Eau. Le premier contrat unique a été créé pour la période 2018-2022, la maîtrise d'ouvrage ayant été assurée par Lorient Agglomération. Cette collaboration se poursuit donc avec la signature d'un nouveau contrat de 6 ans, pour lequel Lorient Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage par délégation et sera coordonnateur.

Des actions ciblées

Les actions concernent en priorité les cours d'eau côtiers et le Scave et se déclinent en 4 volets :

- Animation générale
- Actions agricoles : sensibilisation des agriculteurs, changements de pratiques, réduction des pollutions diffuses
- Actions eau en ville : favoriser l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, gestion intégrée des eaux pluviales
- Milieux aquatiques : travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques en faveur de la continuité écologique.

A noter, au titre du volet 4 « milieux aquatiques », d'importants travaux sont déjà programmés sur le Scorff, le Scave et le Ter, et des études de préprogrammation seront à finaliser pour la Saudraye et le Fort-Bloqué.

Budget global : 3 M€

**gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*

Le territoire du SAGE Scorff couvre 581 km², le Scorff représente 75 km pour son cours principal et 770 km avec ses affluents. Il intègre le bassin versant du Scorff (dont la masse d'eau Scave), les eaux côtières et estuariennes, et les petits bassins côtiers de la Saudraye (Guidel), du Fort-Bloqué (Ploemeur et Guidel), et du Ter (Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur). 30 communes sont concernées, s'y ajoute Groix. Contrasté, le territoire d'action du SAGE Scorff présente divers enjeux : agriculture en amont, activités industrielles et touristiques en aval. A rappeler : 80% de l'eau potable provient des eaux superficielles.

IV. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Glorieux 3 repris par le Team Banque Populaire *(points 23 et 24)*

Déjà locataire du bâtiment, Banque Populaire rachète le hangar Glorieux 3 situé à Lorient La Base. Glorieux 1 avait été précédemment cédé à la société Team Spirit Racing. Les bâtiments font partie des 3 hangars dits Glorieux construits par Lorient Agglomération en 2003 à destination des équipes de course au large.

S'il est aujourd'hui reconnu comme un Pôle de course au large de renommée internationale, le site de Lorient La Base s'est construit sur deux décennies. En 2003, les 3 hangars Glorieux ont été érigés par Lorient Agglomération pour faciliter l'accueil d'équipes nautiques dans le cadre de la reconversion de l'ancienne base des sous-marins. Aujourd'hui, ces hangars sont toujours occupés par des teams de course au large, mais les attentes de ces écuries ont évolué. En attendant la construction prochaine de la Maison des Skippers sur le site de Lorient La Base, Lorient Agglomération a par exemple débuté l'installation de bras d'amarrage (catways) supplémentaires : l'objectif est de créer 9 emplacements pour bateaux de course type Class 40.



Lorient Agglomération s'engage donc dans la recherche de nouvelles réponses adaptées aux besoins des écuries et de leurs sponsors dans la longévité de leurs projets sportifs. La collectivité souhaite également céder le hangar Glorieux 3 à la SARL Bateau Banque Populaire, actuel locataire du hangar, et dont l'un des représentants en classe Ultime est Armel Le Cléac'h.

Le bâtiment de 927 m² est composé d'un atelier de 672 m², de bureaux sur 2 niveaux et de divers locaux techniques, réserves, sanitaires. Le bâtiment occupe une parcelle (DW741) qui sera divisée préalablement à la vente pour en détacher l'emprise du hangar. Le prix de vente proposé est de 1,2 M€ HT. La vente sera assortie de conditions à l'acquéreur afin de garantir l'utilisation du bâtiment à des fins de développement du pôle course au large.

Par ailleurs, afin de permettre la pose d'une isolation thermique par l'extérieur, l'emprise à céder sera agrandie d'une bande de terrain d'environ 35 cm de large autour du bâtiment, soit environ 40m². Cette bande de terrain, qui fait partie du domaine public propriété de Lorient Agglomération, fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement avant la vente. L'ensemble du terrain (parcelle + bande pour le bardage extérieur) représente 797 m².

Pour mémoire, le hangar Glorieux 1 avait été vendu aux mêmes conditions à la société Team Spirit Racing en juillet dernier, en vue de sa préparation pour le Vendée Globe 2024 autour de Yann Richomme (vainqueur de la Solitaire du Figaro, de la Route du Rhum, ingénieur et architecte naval).

Données et chiffres-clés :

200 entreprises dans la filière nautique sur le territoire dont 50 liées à la course au large
807 emplois sur le site de Lorient La Base
Le pôle de course au large de Lorient La Base c'est :

- 6 000 m² de bâtiments, hangars, voilerie, bureaux...
- 1 km de quais
- 6,5 m de tirant d'eau permettant d'accueillir les géants des mers
- 15 teams internationaux
- 3 Ultimes
- 100 skippers

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

